

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Pierre, Mme Franclet

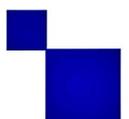
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Cranoly  
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Lagarde donnant pouvoir à Mme Franclet  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant, M. Fourcade

-----



## Délibération n° 2023-X-19 du 19 octobre 2023

### CONCERTATION SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2023-2028 – AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

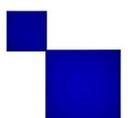
**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- ÉMET un avis favorable avec réserves sur le projet régional de santé 2023-2028.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*